



---

## **VOTE DES RESOLUTIONS**

---

**Première Résolution : Approbation des Rapports du Conseil d'Administration, du Conseil de Conformité Interne et des comptes annuels de l'exercice 2021 et lecture du Rapport des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport du Conseil de Conformité Interne et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers annuels de l'exercice 2021, approuve dans toutes leurs parties les Rapports du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne et en conséquence, les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'exercice 2021 se solde par un bénéfice net de **quarante-six milliards cinq cent quarante-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-deux (46 548 954 742) FCFA.**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**

**Deuxième Résolution : Adoption des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y figurent.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....des voix présentes et votantes.**

**Troisième Résolution : Quitus aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne et décharge aux Commissaires aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et décharge les Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**

#### **Quatrième Résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence, que le bénéfice net d'un montant de **quarante-six milliards cinq cent quarante-huit millions neuf cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-deux (46 548 954 742) FCFA**, augmenté du report à nouveau antérieur de **vingt-cinq milliards cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-un (25 198 090 381) FCFA**, sera affecté comme suit :

<b>Résultat Net de l'exercice.....</b>	<b>46 548 954 742</b>	<b>FCFA</b>
15% Réserve spéciale .....	6 982 343 211	FCFA
Report à nouveau .....	25 198 090 381	FCFA
	-----	-----
<b>Total à répartir.....</b>	<b>64 764 701 912</b>	<b>FCFA</b>
Autres réserves	0	
	-----	-----
<b>Bénéfices distribuables .....</b>	<b>64 764 701 912</b>	<b>FCFA</b>
<b>Dividendes .....</b>	<b>16 384 000 000</b>	<b>FCFA</b>
<b>Autres affectations (fonds social).....</b>	<b>1 396 468 642</b>	<b>FCFA</b>
	-----	-----
<b>Report à nouveau .....</b>	<b>46 984 233 270</b>	<b>FCFA</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende brut par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à **cinq cent douze (512) FCFA**. Ce montant sera mis en paiement à compter du **06 juillet 2022** par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. Ce niveau de dividende représente **51,2%** du nominal de l'action contre **46,4%** de l'exercice précédent.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**

#### **Cinquième Résolution : Résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités spécialisés et de leurs membres au titre de l'exercice 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités spécialisés et de leurs membres au titre de l'exercice 2021, prend acte des conclusions dudit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**

**Sixième Résolution : Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes et fixation de leurs honoraires**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux comptes au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, décide de les renouveler comme suit :

**Commissaires aux comptes titulaires :**

- **ACECA International SARL**, représenté par **Monsieur Jean-Baptiste SO** ;
- **CDEC International SARL**, représenté par **Monsieur Paulin OUEDRAOGO** ;

**Commissaires aux comptes titulaires**

- **SECCAPI**, Commissaire aux comptes suppléant d'ACECA International SARL, représenté par **Monsieur Samuel SAWADOGO** ;
- **Rosette NACRO**, Commissaire aux comptes suppléant de CDEC International SARL représenté par **Madame Rosette CANNENPASSE – RIFFARD NACRO**.

Ces nouveaux mandats des Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer au titre de l'exercice 2022 et jusqu'à nouvelle résolution, le montant annuel des honoraires des Commissaires aux comptes à la somme de **rente millions (30 000 000) FCFA**.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**

**Septième Résolution : pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités, formalités légales et administratives.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..... des voix présentes et votantes.**